

Compte rendu du CTL du 25 mars 2021

Ordre du jour

- Approbation PV
- Ponts naturels (pour avis et vote)
- Règlement intérieur Centre de Contact des particuliers (pour avis et vote)
- Modification du lieu de dépôt des déclarations et actes d'engagement relatifs à la taxe sur la valeur vénale des immeubles détenus en France pour les entreprises étrangères non établies en France (pour information)
- Point d'étape sur l'installation du centre de contact des professionnels et du PNSR (pour information)
- Questions diverses.

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Voilà un an que le gouvernement nous réclame d'incessants efforts et sacrifices sous prétexte de lutte contre l'épidémie de covid.

Il nous impose ainsi l'isolement social, les confinements à répétition, un interminable couvre-feu, une violente diète culturelle, tout cela grâce à un état d'urgence permanent... Infantilisation, culpabilisation et enfermement de la population sont les seules réponses données à la crise hospitalière que nous traversons.

Mais depuis un an, combien de services de soins supplémentaires ouverts ? Combien de soignants embauchés ? Combien de fermetures de lits annulées ? Quelles réouvertures dans les secteurs qui nous sont vitaux et dont les entreprises ont délocalisé pour leur profit ? Quels financements débloqués pour la recherche fondamentale ?

Non, l'effort de « guerre » du Gouvernement se porte sur la restriction des libertés, le financement des grosses entreprises qui en profitent pour licencier ou la casse du Code du Travail.

L'impact psychologique est désastreux sur les travailleurs : destruction des collectifs de travail, intrusion brutale du travail dans la sphère privée ou, au contraire, arrêt brutal du travail sans perspectives pour l'avenir... Toutes les catégories d'âge vivent dans la crainte, le découragement, la lassitude et la colère.

A la DGFIP les agents ne sont pas épargnés : le gouvernement enterre petit à petit notre administration, son savoir faire, le statut des agents publics qui la servent ainsi que l'intérêt général.

Vous continuez d'avancer, Monsieur le directeur, vers votre sacro-saint NRP, malgré la période et malgré les nombreuses interrogations des agents qui se sentent souvent abandonnés. Vous leur imposez un avenir sombre, en prétendant que c'est le seul possible, et des conditions de travail jamais connues jusque-là.

A cette occasion, et comme nous l'avons fait lors du dernier CHS-CT, nous vous demandons la présentation du tableau de veille social pour notre direction qui est un indicateur essentiel de la situation des agents de la DDFIP 64.

La période que nous vivons ne doit pas être un prétexte pour occulter les conséquences des dégradations des conditions de travail, de la perte de sens de nos missions et des restructurations et déménagements incessants dans nos services.

Après avoir écouté les déclarations liminaires des différentes Organisations Syndicales, M. ODRU a indiqué que le tableau de bord de veille sociale demandé par la CGT serait communiqué au prochain CTL.

S'agissant des réformes en cours (et notamment le NRP), il considère qu'il n'y a aucune raison de faire une pause. En effet, ces réformes répondent, selon lui, aux attentes des usagers en leur offrant plus de proximité et d'efficacité (!!)

Il a précisé que le NRP était de mieux en mieux compris par les partenaires de la DDFIP...



1°) APPROBATION DES PV DES REUNIONS ANTERIEURES

Il nous a été demandé de valider des PV des 11/06/2018, 28/06/2018, 09/04/2019, 10/11/2020 et 12/01/2021.

Au vu des retards accumulés par la Direction, de l'impact sur la qualité du dialogue social, et des sous-entendus que les organisations syndicales pourraient avoir leur part de responsabilité (nos comptes rendus sortent eux, en temps et en heure !), nous nous sommes abstenus sur les procès-verbaux très anciens et avons voté pour les deux derniers.

2°) PONTS NATURELS 2021

Cette année, il n'y a que deux ponts naturels possibles : le 14 mai et le 12 novembre 2021.

Nous nous sommes abstenus de voter sur ce point.

Les élus CGT sont favorables au principe de ces ponts naturels, mais ces jours étant imposés, nous estimons qu'ils pourraient être offerts, à défaut d'autres formes de reconnaissance de l'engagement professionnel des agents des finances publiques.

3°) REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE CONTACT DES PARTICULIERS DE PAU

Le chef du Centre de Contact a présenté le « règlement intérieur relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail et aux horaires variables » (choix des modules de temps de travail, plages fixes...), ainsi que le « cadre harmonisé d'organisation des centres de contact des usagers particuliers ».

Il n'y a pas de grandes révolutions sur les horaires variables. Les plages fixes sont modifiées : 14 h à 19 h au lieu de 12h30 à 19 h. Cela résoudra les problèmes techniques et blocage applicatif lorsqu'un agent souhaitait poser une 1/2 journée.

S'agissant du cadre harmonisé d'organisation des CDC, les agents se voient imposer 5h de téléphone par jour hors temps de pause, alors que le temps de pause de 40 minutes était antérieurement intégré à ces 5h. Il s'agit d'un réel recul pour les agents.

Il a été souligné que les agents se voient par ailleurs demander de répondre à un spectre de plus en plus large de questions (enregistrement, indépendants...). On revient ainsi à la polyvalence qui a pourtant montré ses limites et a été fortement critiquée dans d'autres services.

La Direction estime quant à elle que les conditions de travail dans les centres d'appels téléphoniques du privé sont beaucoup plus dégradées ; que les agents sont volontaires et en demande de diversifier leur compétence ; que peu d'agents souhaitent quitter le CDC ce qui est un signal du bien-être des agents ; qu'ils bénéficient d'un confort intellectuel n'ayant aucun suivi de dossier à faire...

Nous nous sommes abstenus, car les documents présentés sont des projets qui doivent être présentés aux agents des CDC qui pourront ainsi exprimer leur avis sur l'ensemble de ces sujets.

Ces documents seront ensuite à nouveau présentés en CTL.

Les élus CGT Finances publiques 64 prendront ainsi leur décision au vu des remontées des agents, premiers et principaux concernés par ces mesures.

4°) MODIFICATION DU LIEU DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS ET ACTES D'ENGAGEMENT RELATIFS À LA TAXE SUR LA VALEUR VÉNALE DES IMMEUBLES DÉTENUS EN FRANCE POUR LES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES NON ÉTABLIES EN FRANCE

Dans le cadre des démarches de dématérialisation des obligations déclaratives et de paiement des redevables, l'obligation de télédéclarer la TVVI entre en vigueur en 2021.

Les entités juridiques ayant leur siège en France dépose auprès du service des impôts du lieu de leur principal établissement. Celles qui n'ont pas leur siège en France dépose auprès du service gestionnaire compétent pour leurs autres impôts hors impositions locales, ou à défaut, auprès du Service des impôts des entreprises étrangères de la Direction des non résidents.

Le lieu de dépôt n'appelle pas d'observations de la part des élus CGT. Nous avons toutefois souligné le principe de nous défendons s'agissant de la télédéclaration : ce doit être une opportunité offerte aux contribuables (personnes physiques ou morales) et non une obligation.

5°) POINT D'ETAPE SUR L'INSTALLATION DU CENTRE DE CONTACT DES PROFESSIONNELS ET DU PNSR

L'immeuble du Petit Monpezat a été retenu pour accueillir le Centre de Contact pour les professionnels. Selon le directeur, c'était la meilleure solution puisqu'il était nécessaire de rester dans le domanial...

Par conséquent, la délégation à l'action sociale et la secrétaire animatrice du CHS-CT rejoignent le 6ème étage de la DDFiP 64.

Le cabinet médical et le bureau de l'assistante sociale seront relogés après travaux au bout des locaux du PRS au rez-de-chaussée du 6 rue d'Orléans.

La permanence de l'ATSCAF va s'installer au 1^{er} étage du 6 rue d'Orléans dans des locaux occupés par la BDV.

La loge du gardien concierge sera déplacée au bâtiment B de la rue d'Orléans.

Les locaux syndicaux sont réinstallés au 3ème étage du 6 rue d'Orléans dans 2 bureaux qui seront pris au PCR.P.

Le PNSR composé de 6 agents s'installera au 2ème étage de la DDFiP 64 dans les locaux du service dépense. Une cloison a été déposée pour maintenir les 3 agents du service à l'étage.

Cette organisation est temporaire et devra être modifiée dès l'année prochaine puisque 22 agents au total devraient rejoindre le PNSR en 2022.

Le directeur ne cesse de répéter que l'arrivée de ces nouveaux services est une chance...mais pour qui ?

Certainement pas pour les nombreux collègues impactés qui mis devant le fait accompli ont dû s'adapter et organiser en toute hâte leur déménagement ou le stockage de leurs archives dans les couloirs. Manque de communication, chefs de service non informés de la date du déménagement, agents se sentant méprisés...voilà aussi la réalité de ces opérations !

De plus la DDFiP 64, sans doute adepte de l'écobuage par grand vent, se plaît à densifier ses services de manière importante en pleine période COVID ! Incompréhensible !

Le directeur malgré les remontées des élus CGT sur ce problème ne semble pas en avoir pris la mesure !

Concernant enfin le stationnement sur Pau, le parc des places de parking ne peut plus être augmenté puisqu'il n'y a plus d'abonnement disponible sur Pau.

La direction à ce stade réfléchit à 2 pistes possibles :

- modifier les règles d'attribution des places de parking pour l'ensemble des agents du département
- réaffecter les places libérées suite à mutation ou départ à la retraite des agents bénéficiaires pour les réattribuer aux nouveaux arrivants en fonction de la situation de chacun

Au final, les élus CGT dénoncent la dégradation des conditions de travail en période COVID induite par l'arrivée de ces nouveaux services.

6°) QUESTIONS DIVERSES

► Restauration administrative de Biarritz

Suite au départ à la retraite du traiteur et de l'agent technique prévues le 1^{er} avril, l'association qui gère la cantine a alerté la direction locale dès la fin d'année 2020 pour indiquer qu'elle se tenait prête à effectuer toutes les démarches prospectives pour assurer la continuité du service de restauration collective.

Des devis de prestataires avec ou sans mise à disposition de personnel ont été envoyés par l'association de la cantine.

Malgré la mobilisation et une pétition de l'ensemble des agents, le bureau RH 2C, en invoquant un nombre de rationnaires insuffisants (sans toutefois préciser quel serait le nombre « suffisant ») et dans une logique de destruction de l'action sociale refuse le maintien du point de restauration collective.

Cette décision liée également au fait que les postes vacants d'agents techniques restauration ne seront à l'avenir plus pourvus, ne laisse rien présager de bon pour l'avenir de la restauration collective à la DGFIP.

Pour dénoncer la fermeture de leur cantine ouverte il y a 34 ans, l'ensemble des agents de Biarritz a envoyé un mail de protestation (voir ci dessous) le jeudi 1^{er} avril à 15h00 à M Odru, M Poulain ainsi qu'au bureau RH2C.



Je fais partie des 60 personnes qui travaillent sur le site de Biarritz (64).

Les portes de la cantine se sont fermées hier malgré les efforts déployés depuis plusieurs mois pour sa survie.

RENDEZ-NOUS NOTRE CANTINE

« Notre maison continue d'avancer, en vigilance toujours sur votre bien-être »

Jérôme FOURNEL

Et comme si cela ne suffisait pas, concernant l'action sociale, la DG a clairement indiqué aux représentants du Comité National de l'Action Sociale sa volonté de vendre l'ensemble de ses centres EPAF !

► Un point sur le télétravail

Au 25 mars le taux de télétravailleurs était de 25 % pour un taux national de 33 %.

La direction juge la situation satisfaisante, d'autant plus que les attributions nationales se font en fonction du taux d'incidence dans les départements, ce taux étant faible dans le 64.

61 agents restaient à équiper ainsi que les chefs de poste comptable qui deviennent tous éligibles au télétravail.

38 téléphones portables professionnels ont été distribués pour 91 demandes.

Les élus CGT ont demandé dès la liminaire à ce que le sujet du télétravail ne soit plus abordé uniquement sur sa partie technique.

Cela fait maintenant 1 an que nos organisations se retrouvent impactées par une cohabitation dans les collectifs de travail entre des agents en présentiel et télétravail.

Le rôle des chefs de service se retrouve donc modifié avec des exigences fortes de maintien de cohésion des équipes.

Seule une véritable organisation du télétravail et du présentiel dans les services permettra de maintenir les collectifs de travail pour que télétravailleurs et agents en présentiel ne s'opposent pas.

Sur ce sujet aussi, le directeur ne voit rien à redire et considère que la DDFiP 64 remplit pleinement cette mission...

► La campagne IR 2021

La campagne débutera en mode accueil physique pour les renseignements simples ou délivrance de documents et sur rendez-vous ou contre appel pour les autres demandes.

Des vigiles chargés du respect du port du masque et de la jauge seront présents dès le 6 avril jusqu'à la mi-juin sur les sites de Biarritz, Bayonne et Pau.

A voir si les dernières annonces du Président du 31 mars en cause l'organisation présentée.

► la mise en place des cellules foncières

Les cellules foncières d'Orthez et d'Oloron seront transférées le plus tôt possible à Pau. Concernant Biarritz, des bruits hors CTL indiquent un transfert pour 2022..,

► l'arrivée de la taxe d'urbanisme

Le transfert de la taxe d'urbanisme avec 4 emplois est prévu en 2023 sur Bayonne.

Le directeur a clairement exprimé son souhait que les agents de la DDTM suivent leur mission transférée pour rejoindre la DGFIP.

Vos représentants CGT Finances Publiques 64 :
Anne SEGUIER – Eric MANRY- Geneviève DESTRADE (experte)